

Les réformes institutionnelles du secteur des télécommunications en Algérie à l'ère des nouvelles technologies

Institutional reforms of the telecommunications sector in Algeria in the era of new technologies

ZOUANEB Ghericia Maitre
de conférences, Université de
Mascara

ADOUKA Lakhdar Maitre
de conférences, Université de
Mascara

BOUGUELLI Zohra Maitre
de conférences, Université de
Mascara

<p>Abstract:</p> <p>In the decade of 1990, profound institutional changes in the telecommunication sector were implemented, in response of technological services development to néo-liberalism and to improve the institutions efficiency. It is characterized by telecommunications liberalization and creation of regulation agencies.</p> <p>In the case of Algeria the market of telecommunication developed and become more competitive and diversified but the bureaucracy and the non-transparency limit this development.</p> <p>Key words: institutional reforms, telecommunications, institution, organization</p> <p>Code jel : L51, L96, L 97, O38</p>	<p>Résumé</p> <p>Au cours des années 1990, des changements institutionnels importants ont été mis en œuvre dans le secteur des télécommunications. Ces changements répondent aux réalités différentes : le développement des services de télécommunications et l'adoption de la logique néolibérale ainsi la tendance à l'efficacité des institutions étatiques. Ces changements se manifestent par la libéralisation du secteur des télécommunications et la création des agences de régulation des télécommunications.</p> <p>Dans le cas de l'Algérie les réformes ont amélioré les services des télécommunications et ont favorisé la concurrence et la diversification des services à qualité supérieure, mais les lourdeurs bureaucratiques et la non transparence font reculer ce développement par rapport aux autres pays.</p> <p>Mots clés : réformes institutionnelles, télécommunications, institution , organisation</p> <p>Code jel : L51, L96, L 97, O38</p>
--	--

Introduction

Au cours des années 1990, des changements institutionnels importants ont été mis en œuvre dans le secteur des télécommunications. Ces changements sont apparus au commencement aux pays développés et se sont transformés aux pays en développement. Ils se manifestent par la libéralisation du secteur des télécommunications et la création des agences de régulation des télécommunications.

Les changements institutionnels des organismes étatiques ont fait l'objet de débat entre les économistes depuis les années 1980, Pour Fred THOMPSON (2006) Le management public est centré sur le concept de l'efficacité des organisations. D'autres

critères s'ajoutent aujourd'hui permettent d'évaluer l'efficacité et la pertinence de l'action publique. Ce qui pousse l'Etat à se transformer pour s'adapter au nouvel environnement. La vision la plus pertinente dans ce cadre concerne les institutions de télécommunications qui font face au paradigme techno-économique évoqué par Perez (2002) qui adopte l'idée de **Schumpeter analysant l'innovation comme une destruction créatrice**. D'après Perez ce processus a touché l'Etat comme les organisations car les gouvernements ont été obligés de s'adapter d'une façon ou d'une autre aux changements subis par les organisations.

L'Algérie comme tous ces pays a entré en réformes du secteur des télécommunications depuis le début des années 2000. Le premier pas est la libéralisation des télécommunications et puis la création de l'agence de régulation de la poste et des télécommunications.

Dans ce présent papier nous essayerons de répondre à la problématique suivante :

Quelles sont les changements institutionnels du secteur des télécommunications face à la révolution des technologies de l'information?

Pour cela, nous allons analyser les changements institutionnels dans le secteur des télécommunications et leurs origines et par la suite présenter quelques expériences dans ce cadre et leurs répercussions dans le secteur notamment en Algérie.

1-Les changements institutionnels et leurs explications théoriques :

Aujourd'hui on assiste à des changements importants dans tous les secteurs liés à la mondialisation et l'avènement de l'ère numérique, et les institutions sont l'objet de profondes transformations qui répondent parfois aux exigences des marchés et parfois aux défaillances des systèmes existants.

Dans ce contexte nous allons faire une revue de littérature des analyses des changements institutionnels en étudiant le point de vue de la théorie de l'évolution et ses développements et ensuite on relève les raisons qui se situent derrière cette transformation.

1-1-La théorie de l'évolution :

L'analyse par la théorie de l'évolution est apparue à la fin du 19ème siècle Par Veblen et puis Schumpeter en accordant une importance à l'innovation « Veblen affiche un lien étroit entre le caractère évolutionniste de l'économie et les institutions, définies comme des habitudes de pensée et d'actions dominantes dans la société. L'évolution économique et l'évolution institutionnelle sont considérées comme étant en profonde interaction, le changement institutionnel étant endogène au changement économique de long terme. » cité

par Lorenzi et Villemeur (2009). Ainsi Veblen en étudiant le phénomène de l'innovation accorde une grande importance aux institutions par l'existence de tensions entre l'innovation et les institutions qui peuvent ralentir ou bloquer la dynamique de l'innovation et à partir de ces études il a souligné qu'il est envisageable d'emprunter la technologie des sociétés plus avancées et de sauter certaines étapes de l'évolution à condition bien sûr d'adapter les institutions. Dans cette lignée de réflexion a marché Alexandre Gershenkron (1962) mais par une autre vision. Le moment où il y a une occasion de redistribution des cartes entre les nations en offrant l'opportunité pour les nations en retard de rattraper celles dominantes par une stratégie d'innovation institutionnelle.

1-2-Le courant néo schumpétérien

Au cours des années 1990 avec la révolution numérique on procède à un renouvellement de la théorie de l'évolution par Nelson et Winter 1992 en apportant le terme de la trajectoire technologique, et le courant néo-schumpétérien avec ses successeurs Freeman et Perez. Ils font appel au paradigme technico-économique. Cette notion interprétée par Perez (1983, 1986) adopte la notion du paradigme technologique proposée par Dosi (1982) pour décrire la trajectoire des différentes technologies et l'englobe dans un concept plus vaste qui définit une trajectoire commune ou méta-paradigme.

Le paradigme technico-économique articule les modèles technique et organisationnel pour mettre pleinement à profit le potentiel de la révolution technologique correspondante. Par ce paradigme on assiste à l'émergence d'un sens commun qui permet la définition d'un nouveau cadre institutionnel. Dans ce cadre Perez (2004) adopte l'idée de Schumpeter en analysant l'innovation comme une destruction créatrice. D'après Perez ce processus a touché l'Etat comme les organisations car les gouvernements ont été obligés de s'adapter d'une façon ou d'une autre aux changements subits par les organisations, Les institutions de la vague technologique précédente ne sont pas appropriées à l'épanouissement des possibilités de la technologie et doivent être repensées. Dans ce contexte les institutions étatiques répondent plus tard aux changements.

Par cette revue de littérature on peut comprendre que les changements institutionnels sont touchés en profondeur par les nouvelles technologies et dans ce contexte les télécommunications ne sont pas en abri.

2-Les raisons des changements institutionnels des télécommunications :

Le développement des marchés des technologies et des services de l'information et de communications et l'orientation des économies aux libéralisations sont les principales raisons des changements des régimes institutionnels du secteur des télécommunications au monde.

2-1-L'expansion des marchés de télécommunication et la rigidité des institutions :

Tout d'abord l'arrivée d'un cluster d'innovations technologiques et l'accélération de l'accroissement des activités liés aux technologies, la numérisation et le traitement de l'information ont modifié les réflexions autour des régimes institutionnels existant, car la nature des politiques exercées entravent le développement des technologies qui deviennent un élément essentiel de développement des nations et les politiques de monopole existants et l'intervention publique dans le secteur des télécommunication deviennent inefficace et recule l'essor rapide de développement des services Brousseau, Petit et Phan (2009). A cet effet de nouveaux critères s'ajoutent qui permettent d'évaluer l'efficacité et la pertinence de l'action publique pour Thompson (2006) le management public est centré sur le concept de l'efficacité des organisations ce qui pousse l'Etat à se transformer pour s'adapter au nouvel environnement.

2-2-La qualité des services de télécommunications :

En outre la satisfaction de la demande publique et la garantie d'une qualité supérieure des services de télécommunications est difficile par l'existence d'un seul opérateur public. La vision néolibérale discute la capacité des monopoles publics à assurer la qualité et la pluralité des services offerts aux consommateurs et elle manque d'incitation des administrations à minimiser les coûts et la rigidité aux changements de marché accentue la situation.

De ce fait la libéralisation du secteur des télécommunications répond à la logique libérale et les changements organisationnels pour adapter les institutions au nouvel environnement.

3-Les expériences des pays dans les changements institutionnels des télécommunications:

Les changements institutionnels sont manifestés par les libéralisations et le démantèlement des monopoles. Ils sont apparus aux Etats Unis et élargie ensuite en Europe et au Japon. Dans ce qui suit nous allons exposer ces expériences brièvement.

3-1-Les Etats Unis :

Aux Etats Unis la libéralisation du secteur des télécommunications a répondu aux caractéristiques de marché et les innovations techniques qui ont favorisé la concurrence dans le secteur. Le processus de libéralisation se manifeste par la remise en cause du monopole sur les équipements en 1956 et l'introduction de la concurrence qui débute en 1960. C'est sous l'administration de Reagan en 1982 que la libéralisation des télécommunications s'est élargie aux Etats Unis. Ce sont les opérateurs privés qui ont imposé la libéralisation du secteur et la régulation est assurée par le marché non pas les autorités publiques.

3-2-Le cas du Royaume Uni et l'Europe :

Le mouvement des libéralisations des télécommunications a fait ses débuts au royaume uni par une décision des pouvoirs publics. C'est depuis le début des années 1980 qu'il est établi en grande Bretagne en 1981, le British télécommunication act procéda à la séparation entre British télécom et le Post office qui restèrent des entreprises publiques. En 1984, le gouvernement britannique a privatisé le British Télécom mais par la vente de 50,2% du capital par l'Etat qui demeurait le principal actionnaire. La concurrence dans le réseau fixe était lente sous le régime de duopole jusqu'en 1991 où les pouvoirs publics ont ouvert largement le marché des télécommunications à de nouveaux opérateurs par des mesures incitatives. Le contrôle du secteur est assuré par un office of télécommunication.

Les autres pays européens ont suivi le même chemin de libéralisation. Dès 1983, la commission des communautés européennes a entamé un vaste programme d'action en matière de télécommunication puis la libéralisation des marchés d'équipement et de services. La libéralisation est initiée en 1987 par la publication de la télécommunication green paper. Le principe de l'ouverture à la concurrence de la téléphonie vocale a été arrêté en 1993, pour des dates allant de 1998 à 2005. Chris DOYLE (2000).

3-3-Le cas de Japon :

La libéralisation des télécommunications au Japon était établie après les expériences des Etats Unis et le royaume uni. Elle résulta pour parti de la pression des Etats Unis pour ouvrir le marché japonais, mais elle fut également l'aboutissement d'une évolution de la société japonaise et de ces industries d'équipement. C'est aux débuts des années 1980 que le processus de libéralisation est commencé au Japon. Le processus a produit la division du marché japonais entre la NTT disposant du monopole du réseau et des services intérieurs et

KDD responsable de l'international. Par la suite la structure de marché a considérablement évolué.

Les changements des régimes institutionnels des télécommunications présentent des similitudes entre les pays concernant les libéralisations et des différenciations dans l'exercice des politiques et des réformes. Brousseau et all (2009) les regroupent en trois grandes variantes institutionnelles :

- Le modèle de marché régulé nord américain par la présence d'un opérateur privé qui a le monopole de l'interurbain mais où il subsiste d'autres opérateurs de réseaux interconnectés en monopole local, la régulation est assurée par des institutions administratives ;
- Le modèle hiérarchique et étatique au Japon et en Europe ;
- Le troisième modèle caractérisant les pays latino américain domine la concession à une firme étrangère.

4-Les changements du régime institutionnel des télécommunications en Algérie

L'Algérie comme les pays du Maghreb a suivi les pays de l'Europe dans les changements du régime institutionnel des télécommunications. Dès le début des années 2000 l'Algérie a commencé le processus des réformes du secteur des télécommunications par la loi de 2000.03. Cette loi détermine les nouvelles règles de marché algérien des télécommunications par l'ouverture de marché à la concurrence, en plus du démantèlement du monopole de l'Etat.

4-1-Les changements des régimes institutionnels des télécommunications :

La mise en place d'un nouveau cadre institutionnel du secteur des télécommunications relève des défaillances de l'ancien régime institutionnel, le monopole public est devenu inefficace et la dégradation de la qualité des prestations de l'opérateur public qui était jugé médiocre par les consommateurs. En outre les exigences des accords commerciaux internationaux avec l'Europe et l'OMC.

L'Algérie s'était engagée à revoir le cadre législatif de sorte à séparer l'exploitation, la régulation et la politique sectorielle. En clair, cela voulait dire que le ministère de tutelle, l'Autorité de régulation (ARPT) et l'opérateur historique (Algérie Télécom) devaient jouer chacun son rôle indépendamment l'un de l'autre. Le calendrier de réforme, formalisé sur la base des dispositions réglementaires de la Loi 2000-03, comprend deux grands volets. Le

premier consiste dans la libéralisation du marché par l'octroi de licences sur les segments du fixe et du mobile à partir de 2001. Le deuxième volet concerne la privatisation partielle de l'opérateur historique et de ses filiales dès le début de l'année 2006, Gasmi et Belaid (2009, 58).

Face au choix du sentier de réforme pour cette industrie de réseau, les pouvoirs publics ont opté pour le système de régulation par des agences indépendantes, d'essence anglo-saxonne. Ce choix s'est traduit par la création de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT) en 2000.

La loi de 2000 a fixé des mesures incitatives pour le développement des télécommunications par :

- La séparation des activités de la poste et des télécommunications ;
- La constitution d'une société de droit Privé **Algérie Télécom** pour l'exploitation du service public des télécommunications préalablement géré par le ministère;
- La création d'une autorité de régulation des postes et des télécommunications indépendante (ARPT).
- L'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence selon trois régimes de services : le régime des licences, le régime des autorisations et le régime simples déclarations.

Cette loi a été modifiée et complétée au cours de temps, par différents instruments réglementaires ayant pour objet le traitement des différentes questions découlant de l'exploitation courante. Les décrets, circulaires, etc. sont mis en place continuellement afin de traiter de ces divers détails. En raisonnant en termes économiques, la loi n° 03-2000 est considérée comme étant un cadre qui sous-tend l'activité du secteur des télécommunications.

4-2-La situation du marché des télécommunications après le renforcement des infrastructures et réseaux fixes de télécommunications :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi 2000-03 et la libéralisation du secteur des télécommunications le marché des télécommunications a connu un dynamisme notamment avec l'apparition de nouveaux opérateurs mobile ainsi la pénétration de l'Internet s'est accru avec l'entrée en vigueur de la troisième génération.

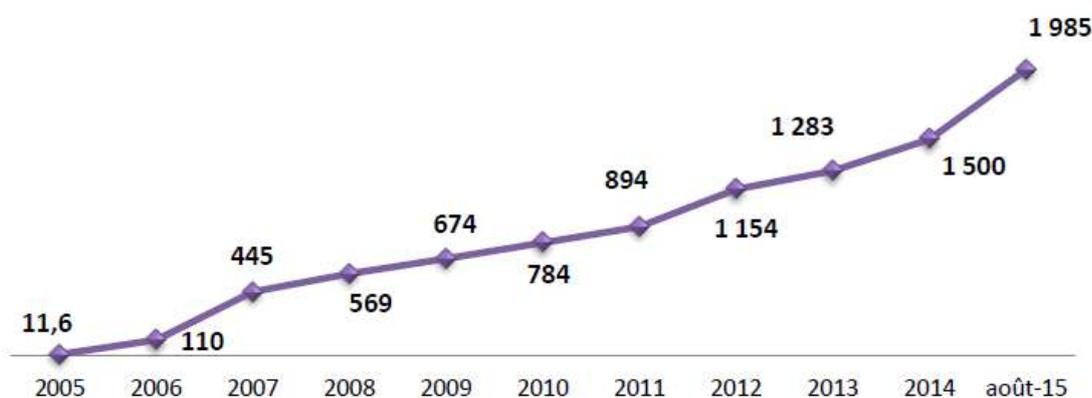
4-2-1-Les réseaux fixes et Internet :

En outre les réformes ont concerné le renforcement des infrastructures et réseaux fixes de télécommunications. Nous allons citer les plus importants avec leurs résultats :

Le Raccordement de nouveaux clients haut débit : Au 31 août 2015, les chiffres de MPTIC 2015 montrent que le parc de clients Internet est passé de 1,3 million en 2013 à 1,98 million. Le parc Internet se caractérise aujourd'hui par :

- L'introduction de la technologie 4G LTE ;
- 89,4% des clients ont un débit entre 1 et 2 Mbps ;
- La bande passante internationale disponible est de **405,14Gbps**.

Parc clients Internet 2005-2015 en milliers



Source : MPTIC, 2015

Cette figure montre l'accroissement du nombre des abonnés à l'Internet notamment après l'introduction de la 4G début de 2014.

-La Modernisation et développement du réseau d'accès

Toujours selon les chiffres de MPTIC 2015 en ce qui concerne le développement du réseau d'accès téléphonique, le nombre d'accès est passé de 5,127 millions en 2013 à 6,81 millions au 31 juillet 2015, soit une évolution de 33%.

Le taux de modernisation des équipements d'accès téléphoniques est passé, quant à lui, de 15% en 2013 à 43% au 31 juillet 2015.

En termes de développement du réseau, le parc d'équipement Internet est passé de **2,4** millions en 2013 à **4,03** millions à la fin du mois de juillet 2015. Soit une évolution de 68 %. La technologie 4G LTE a été introduite début 2014.

D'autres objectifs sont atteints selon le MPTIC, 2015 on cite Le raccordement des localités à plus de 1000 habitants au réseau de Fibre Optique (FO), l'amélioration de la qualité de

service des réseaux, le déploiement et l'extension du réseau 4G LTE, le déploiement du Service Universel des télécommunications, le raccordement des localités non encore desservies par la fibre optique, la réalisation de la liaison sous-marine Oran-Valence (ORVAL).

4-2-2-La téléphonie mobile :

Suite à ces mesures le marché des télécommunications a connu un dynamisme notamment la téléphonie mobile après l'entrée au marché de nouveaux opérateurs privés. Et la qualité des services s'est progressivement améliorés, notamment avec l'introduction de nouveaux services tel que la 3G ce qui fait diversifier le marché des services technologiques. Le parc global de la téléphonie mobile a enregistré une évolution de 3,66 millions abonnés au cours de l'année 2014, réalisant un taux de croissance de 09,26% par rapport à l'année précédente.

Sur les 43 millions d'abonnés, 39,79 millions sont des abonnés au réseau GSM, soit 80,35%, contre 8,51 millions d'abonnés au nouveau réseau de troisième génération (3G), soit 19,65%.

La densité téléphonique mobile (GSM & 3G) a vu une évolution nette de 7,21% en passant de 102,40% à 109,62%. Cette croissance est due essentiellement à l'introduction de la 3G.

Le marché connaît une forte dynamique concurrentielle, contribuant ainsi à la généralisation des usages des TIC et au confort des usagers.

Au cours de l'année 2015 le secteur de mobile compte procéder au lancement de nouvelles licences 4G mobile.

Malgré les efforts consentis la téléphonie fixe a enregistré une lente évolution et même les services de l'internet. La téléphonie fixe est sous le monopole d'un seul fournisseur l'Algérie Télécom après la session de l'activité de l'autre opérateur. Tandis que le nombre de fournisseurs d'Internet n'a pas évolué. Car la plupart des fournisseurs agréés ne sont pas opérationnels en raison des pesanteurs bureaucratiques et connaissent dans de nombreux cas des difficultés financières par les charges de crédit bancaire.

Dans ce cadre Rédha Alioua relève les raisons de retard du secteur « le quasi monopole de l'Algérie Télécom sur le réseau d'approvisionnement en bande passante internationale via son système de câblage sous marin. Cela en fait beaucoup pour une seule entreprise...car elle ne réussit pas à répondre seule à cette forte demande avec une vitesse assez rapide Ainsi les problèmes et causes du déficit au niveau projet sont plus centrés autour du modèle de mise en œuvre basé principalement sur la méthode essai erreurs, celle du

bricolage en plus de manque de vision pour voir plus loin dans le futur tout en évaluant les besoins du présent » Cité par Demmouche Nadjoua (2014).

Les résultats trouvés par Gasmi et Belaid (2009) montrent un faible niveau de responsabilisation politique et une moindre qualité institutionnelle (faible séparation des pouvoirs, etc.) sont de nature à affecter négativement le processus de réforme, y compris en matière de régulation sectorielle.

Conclusion :

Des changements institutionnels importants du secteur des télécommunications ont été mis en œuvre depuis le début des années 1990, répondant aux réalités de marché des nouvelles technologies et pour assurer l'efficacité des institutions publiques. L'Algérie a suivi les pas des pays de l'union européenne dans ce cadre par le démantèlement du monopole public des services de télécommunications et la libéralisation du secteur.

Ces mesures ont contribué au développement des services des télécommunications une croissance de la demande des services des nouvelles technologies et une amélioration de la qualité des services.

Mais le secteur accuse un retard par rapport aux autres pays qui sont entrés dans le processus dans la même période comme la Tunisie, et ceci est dû au manque de la transparence et les lourdeurs bureaucratiques. Dans ce cadre, le quasi monopole de l'opérateur historique -protégé par les pouvoirs publics- sur les réseaux de télécommunications accentue le problème car ne pouvant pas répondre seul à la demande forte dans les meilleurs délais.

En outre le faible niveau de responsabilisation politique et une moindre qualité institutionnelle sont de nature à affecter négativement le processus de réforme, y compris en matière de régulation sectorielle en plus de la difficulté du contrôle mutuel entre les différents dirigeants du fait de l'ignorance mutuelle du secteur de l'autre.

De cela la réussite des réformes des télécommunications en Algérie implique la séparation entre la régulation et la gestion et l'amélioration de la qualité de l'environnement institutionnel et l'adaptation avec les variables internes.

Références bibliographiques :

- ARPT Algérie, 2001, Rapport annuel de l'ARPT.
- ARPT, Algérie, 2000, Rapport d'activité de l'ARPT.
- Belaïd, Gasmi, Recuero. Virto, Janvier 2009, *Qualité institutionnelle et performance économique : cas des télécommunications dans les pays en voie de développement*, Working Paper ESS-09-01.
- Brousseau, Petit et al., 2009, *Mutations des télécommunications des industries et des marchés*, Economica .
- Demmouche Nadjoua, 2014, *Les TIC en Algérie : Etat des lieux et perspectives*, International conference on innovation in business, Economics and Marketing research IBEM14, Decembre 2014, Monastir, Tunisia.
- Department of trade industry, Mars 2001, *Communication, liberalization in the UK, key elements*, History of benefits, London.
- Doyle, 2000, *Local loop unbundling and regulatory risk*, journal of network industries, 33-5', Kluwer, Law international, Netherland.
- Gasmi et Belaid, 2009, *qualité institutionnelle et performance de la régulation sectorielle : un examen rétrospectif de la réforme des télécommunications en Algérie*, les cahiers de cread n 88/2009.
- Gasmi, Février 2011, *Empirical evidence on the impact of privatization of fixed-line operators on telecommunications performance – Comparing OECD, Latin American, and African countries*, Toulouse School of Economics (ARQADE & IDEI) Université Toulouse 1.
- Leroy-thrville, Mars 2000, *l'avenir de la réglementation des télécommunications, Etats des lieux et ateliers de prospective* , cahier N°12, Paris.
- Lorenzi, Villemeur, Mai 2009, *L'innovation au cœur de la nouvelle croissance*
- Mezouaghi, 2005, *La libéralisation des services des télécommunications aux Maghreb, Transition institutionnelle et performances*, notes de documents n°23 Agence française de développement.
- MPTIC, 2015, *Synthèse des politiques publiques du secteur des PTIC et mécanismes et mesures de leur mise en œuvre*, MPTIC octobre 2015.
- Perez, 2005, *Changements technologiques et opportunités de développement, une cible mouvante*, Revista de la cepal, Numéro spécial.
- Petit, 2002, *Sur les traces de la nouvelle économie: une perspective institutionnaliste*, observatoire internationale de la productivité, N°04.
- Rochet, 2009, *Carlota Perez's contribution to the research program in public management: Understanding and managing the process of creative destruction in public institutions and organizations*, Institut de managment public et gouvernance territoriale, Université Aix Marseille.